Les modalités du concours d'éloquence prévu lors du salon de l'éloquence du 17 juin.

- 1.1- Chaque participant dispose d'un temps de parole de 5 à 10 minutes.
- 1.2- Les participants n'ont pas le droit à un support (feuille, téléphone, etc...).
- 1.3- Le jury est composé de 2 intervenants et de 3 professeurs.
- 1.4- Le jury dispose d'un temps de délibération entre 20 min et 1h.
- 1.5- Les participants du concours peuvent utiliser l'ensemble de la scène.
- 1.6- Les jury du concours seront en mesure de re-visionner le passage de chaque participant si nécessaire.
- 1.7- Les trois premiers gagnants du concours gagneront un chèque cadeau d'une valeur distincte. Celui arrivant en première position remportera un chèque d'une valeur de 300 €, le second d'une valeur de 150 €, puis le troisième d'une valeur de 100 €

Les modalités de la tombola prévu lors du salon de l'éloquence du 17 juin

- 1.1- Dans un lot de 100 jeux à gratter, seulement 8 seront gagnants.
- 1.2- Une personne ne peut pas gratter au-delà de deux jeux.
- 1.3- Chaque billet à gratter pourra être acheté pour le prix de deux euros et sera disponible dans chaque stand du salon auprès d'employés chargés de les délivrer.